



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 16 AVRIL 2019 DIRCOFI SUD-PYRENEES:

1- Rapport d'activité 2018 :

Au 31 décembre 2018, 218 agents figurent au Tableau Général des Emplois (TAGERFIP) de la Dircofi Sud-Pyrénées (DCF S-P), avec une situation tendue sur les emplois des catégories B et C.

A ce sujet, en questions diverses les représentants des OS ont demandé un état détaillé des emplois, par service et par grade. Ceci, compte tenu des suppressions répétées dans ces catégories d'emplois de collaboration, impactant les ensembles des services.

Nous avons demandé à ce que soient mentionnés sur ce rapport d'activité, des informations plus détaillées sur le dialogue social au regard :

- des élections professionnelles (résultats et taux de participation)
- des heures mensuelles d'information sur l'année 2018

Concernant l'aspect des moyens en personnel, les représentants des OS ont émis le souhait de retracer un événement exceptionnel de manière séparée.

En 2018, le renouvellement des effectifs a été assez important, notamment à Montpellier, compte tenu des nombreux départs à la retraite (13 agents sur la DCF : 11 A , 1 B et 1 C).

2- Budget : exécution de 2018 et prévisionnel de 2019 :

Le budget pour l'année 2018 de la DCF S-P s'élève à 636 029 €. Le poste le plus élevé étant celui des frais de déplacement (hors formation) qui est de 224 157 €.

Le Directeur a rappelé qu'il y a cinq véhicules de services mis à disposition des agents sur les résidences de Toulouse, Tarbes, Rodez et Montpellier.

Les agents de Toulouse sont incités par le Directeur à utiliser plus fréquemment les deux véhicules de service mis à leur disposition (Mégane et Yaris). Ainsi, la possibilité de prendre le véhicule la veille du déplacement a été rappelé.

Ce dispositif a pour objet :

- faciliter les déplacements professionnels,
- permettre le maintien et le développement de la mise à disposition de véhicules de service. A ce titre, en 2018 la BIV de RODEZ a été dotée d'un véhicule (Citroën C3).

Dans le rapport d'activité des données chiffrées ont été communiquées concernant les résultats du contrôle fiscal de la DCF S-P : pour 2018, 1 377 vérifications terminées pour 151 592 475 € droits rappelés (contre 1 274 et 137 669 673 € en 2017).

Sur le climat fiscal, il est noté que les relations avec les contribuables restent de qualité et la Direction reste vigilant pour garantir un climat serein et contradictoire (3 fiches de signalement ont été rédigées en 2018) En 2018 il y a eu 123 EC réalisés et 97 CSP suite à 3909.



3- Tableau de Veille Sociale (TBVS) :

De nombreux indicateurs figurent sur le TBVS. Les représentants des OS ont posé la question du lien entre les congés maladie en diminution (de courte et longue durée) avec le nombre de jours de congés non pris en diminution (ou mis sur le CET) et avec le nombre des écrêtements des horaires variables.

Plusieurs explications possibles :

- choix personnel des agents
- organisation du travail,
- besoins pécuniaires,
- charges de travail en augmentation
- mise en place du jour de carence au 01/01/18

Nonobstant les difficultés du métier de vérificateur et le risque routier quotidien rencontré par la plupart des collègues, aucun incident grave n'est à déplorer. Pourtant le métier en DCF ne se résume pas à se déplacer. La complexité du travail en constante évolution est un élément majeur du quotidien des agents de la DCF. Cela implique pour certains un stress au travail important.

Les représentants CGT ont ainsi fait la demande au Directeur de faire une enquête auprès des agents sur leur ressenti du stress au travail. A ce titre, il faut rappeler que trop de stress au travail a des conséquences sur la santé et qu'il est nécessaire de prévenir ce risque. Ce sujet a d'ailleurs fait l'objet de nombreux échanges lors du groupe de travail sur le DUERP du 05 avril avec les représentants de l'administration

4- Lutte contre le terrorisme :

Présentation par la Direction des préconisations de protection des agents, de sécurisation bâtimementaire ainsi que d'organisation d'exercices de confinement a été effectuée.

:

5 – Productions des Groupes de Travail (garantie, formation professionnelle) :

Le GT sur l'EC : travaux non finalisés, présentation reportée au prochain CTL

Socle de formation : il s'agit de proposer en dehors des formations obligatoires à des cadres A expérimentés des remises à niveau sur certains sujets précis. 16 thèmes sont ainsi proposés. Nous avons souligné que malheureusement les chefs de service ne sont pas inclus dans ce socle de formation. Y aurait-il deux poids deux mesures ?

Garantie fiscale : le guide pratique réalisé par la DCF S-P en date du 19 mars dernier est un outil apprécié et utile au travail des vérificateurs.

Toutefois, il est regrettable que la DG n'ait pas fourni dès le début de l'année une documentation nationale applicable dans tous les services du contrôle fiscal et à

disposition de tous les agents.

Le Directeur indique que la garantie fiscale est à son début et qu'elle se construira au fur et à mesure de la pratique. Selon lui, «le droit à l'erreur existe pour le contribuable et aussi pour le vérificateur» Dans le cadre de la garantie et de la mise à jour du guide qui s'inspirera de l'expérience des 1ers dossiers rendus, la Direction demande aux agents de lui adresser, avant envoi au contribuable, toutes les notifs et 3953 rédigées, pour des contrôles dans le champ de la garantie, avec des points non rectifiés et garantis, indépendamment des enjeux.

Ce dispositif est temporaire (avril et mai), il s'agit de mutualiser des modèles de formulation et de répondre aux interrogations éventuelles. Toutefois, il ne s'agit pas d'un visa au fond de la 3924 ou 2120.

6 – Questions diverses :

Effectifs de la DCF S-P : à la question commune des deux OS du sous effectif cadre C (national - 1 485 et en DCF : -1) le Directeur a répondu faire son possible pour demander un renfort d'effectif au prochain mouvement. Cela ne l'empêchera pas de supprimer encore des postes l'année prochaine. Cherchez l'erreur !

Frais de déplacements : sur les nouvelles modalités de remboursement des frais de repas issues du GT national du 26 mars 2019, le directeur ne dispose pas d'autant d'informations que nos organisations syndicales.

Jours de carence : 55 jours de carence prélevés en 2018 pour 45 agents et au 1° trimestre 2019 : 20 jours de carences prélevés dont 8 jours se rapportant à 2018 pour 16 agents concernés.

Télétravail : 14 demandes toutes acceptées (13 A et 1 B :7 en Direction, 4 en BEP et 3 en BPAT)

Matériel informatique : suite à plusieurs interpellations effectuées par notre organisation sur les difficultés matériels des collègues Acelistes, un diagnostic a été établi (paramétrage à améliorer et passage à Windows10). Une amélioration sensible a été constatée.

PROCHAIN CTL le 18 juin 2019